



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Position de l'Université de Corse face aux nouvelles mesures s'appliquant au CAPES de Langue Corse

Jeudi 18 février 2021

Suite à la lecture du nouvel arrêté, paru au Journal Officiel du 25 janvier 2021, fixant notamment les nouvelles mesures s'appliquant au CAPES de Langue Corse, l'Université di Corsica tient à faire valoir sa position concernant le traitement de la langue Corse au sein de cette nouvelle structuration des épreuves du concours. Cette position a fait l'objet d'un courrier signé par l'ensemble des membres des 2 concours, CAPES et Agrégation envoyé dès le 15 février 2021 au Ministère de l'Éducation Nationale (cf. pièce jointe) et d'un échange avec Madame la Rectrice le 17 février.

L'Université rappelle que ce concours, créé en 1991, se distingue de l'ensemble des CAPES bivalents de la plupart des langues régionales. Il revêt un caractère de spécialité entière et relève d'une section qui n'est pas celle des langues vivantes étrangères sur lesquelles il a été pourtant aujourd'hui aligné. Il s'agit d'un CAPES de langue corse monovalent depuis 30 ans et, à ce titre, il constitue l'un des acquis majeurs de la reconnaissance des spécificités culturelles de la Corse.

Or, il est à noter que la nouvelle maquette des épreuves constitue un recul patent qui s'avère scientifiquement inacceptable :

- dans ses aspects quantitatifs : on constate une trop faible utilisation de la langue corse dans les épreuves avec des conséquences sur les coefficients affectés
- et dans ses aspects qualitatifs : l'espace du corse se résume trop souvent à une langue-objet et voit considérablement réduit son champ de langue-outil.

Ainsi, l'Université di Corsica demande que soit revu dans la section langue corse, l'arrêté relatif au CAPES de Corse afin que partout à la mention « en langue française » soit substituée la mention « en langue corse » sans rien modifier de l'ensemble de la structure du concours afin de garantir les compétences linguistiques et professionnelles des futurs enseignants de collège et lycée. L'Université di Corsica reste disponible pour de nouveaux échanges avec les autorités ministérielles.

Il est à espérer que dans une perspective constructive, les acteurs institutionnels et politiques sauront, 30 ans après la création du CAPES de Corse, sortir du rapport de forces en lieu et place de la planification linguistique que la Corse attend.

Contacts presse

Alain di Meglio – Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Université de Corse

vpca@univ-corse.fr – 04 95 45 01 44